

les Deux aveugles, bluette très-drôle. On redemande les Pantins de Violette. Nous ne parlerons pas d'un drame que nous n'avons pas vu: le Fils de la Folle.

X.

FAITS DIVERS

— Les journaux belges sont remplis de détails sur une série de crimes commis à Hornu par un individu nommé Dessous-le-Moustier, qui avait assassiné, en mars et avril 1868, trois frères, les nommés Thirion (Pierre-Joseph, Nicolas et Gustave), marchands de moutons dans les Ardennes, et qui vient d'empoisonner sa femme. Ce sont les soupçons exprimés par le médecin dont elle recevait les soins, M. de Querton, qui ont déterminé la justice à faire opérer dans un puits et une fosse à purin que Dessous-le-Moustier avait fait combler, des fouilles qu'elle aurait dû prescrire depuis longtemps, et qui ont amené la découverte des cadavres des frères Thirion.

Dessous-le-Moustier a avoué le triple assassinat dont le vol était le mobile. On craint de ne pas connaître encore toute l'affaire; car, il y a environ deux ans, on signala également la disparition de deux marchands de vaches, habitant le Quesnoy, marchands dont on perdit encore les traces aux environs de Mons.

Dans son feuilleton de l'Indépendance belge, M. Edouard Lockroy publie sur Sainte-Beuve une anecdote très amusante qui mérite de faire son tour de France. Sainte-Beuve avait un ami en province, dont le fils faisait ses études à Paris. Cet enfant allait voir Sainte-Beuve et Sainte-Beuve, un jour, pour le récompenser d'une composition française excellente, consentit à le mener au spectacle. L'enfant désirait le Châtelet ou la Porte-Saint-Martin.

Mais le sénateur, qui n'exagérait rien, pas même la bonté, lui fit comprendre que ces théâtres-là se trouvaient trop loin de chez lui et qu'il fallait se contenter du théâtre Montparnasse. On y jouait un mélodrame. L'enfant se résigna sans trop se plaindre.

Sainte-Beuve prit au contrôle deux places dans une avant-scène. Il comptait être seul, et surtout il espérait n'être pas vu. Que n'aurait pas dit la petite presse si elle avait appris par un de ses reporters qu'un sénateur allait se débarrasser de ses travaux dans un bou-bou de la barrière? Malheureusement, ce jour-là se trouvait être un dimanche. L'avant-scène fut envahie bientôt par une jeune femme, son mari, sa belle-mère et, je crois, sa sœur. Sainte-Beuve fit la grimace. Mais enfin il avait accepté le sacrifice.

Au quatrième acte, l'enfant s'endormit profondément. Sainte-Beuve saisit cette occasion pour lui prouver qu'il s'ennuyait (il se garda de lui dire, comme il le pensait, que les meilleurs ouvrages sont encore ceux qui nous endorment), et il lui persuada qu'il fallait rentrer au collège. L'enfant obéit et tous deux prirent le chemin de la porte.

Cela se passait au commencement de l'acte. Cette famille, qui se trouvait dans la loge de Sainte-Beuve, sortit aussi pour aller au foyer. Quand elle entra dans l'avant-scène vide, le manteau de la jeune femme avait disparu. Je vous laisse à penser sa colère: Qui a pris mon manteau? On m'a volé? ... Hé! parbleu! c'est ce vieux monsieur qui était là tout à l'heure avec un enfant! ...

Le mari court prévenir le contrôleur. Le chef du contrôle le mena chez le commissaire de police du théâtre. Le commissaire de police lança ses agents sur les traces de Sainte-Beuve.

On ne tarda pas à le rejoindre. — Suivez-vous! — Hein? Vous, messieurs?... Où cela? — Au poste. — Comment!... au poste!... — Pas de réplique.

Sainte-Beuve, qui connaissait de réputation les agents de police, — par M. de Maupas et M. Pietri, — ne songea pas à répliquer. Il courba la tête et revint sur ses pas, en se demandant intérieurement quel pouvait être son crime. Peut-être craignait-il même d'être compromis dans un complot contre la sûreté de l'Etat.

On l'amena devant le commissaire de police, mais quand il déclina ses noms et qualités, personne ne voulut le croire. Un sénateur à Montparnasse, un garçon de théâtre, frappé de son air convaincu, consentit à aller chercher son portier et sa femme de ménage qui constatarent son identité. Sans eux, il risquait de passer la nuit dans la grande soucière.

gent à gagner; mais pour réussir, il faut être résolu. — Qu'est-ce que c'est? — Je connais un vieux még (monsieur), un usurier, qui a chez lui des bijoux, de l'or, beaucoup d'argent; je suis allé quelquefois lui porter des lettres: je sais le moyen de pénétrer chez lui sans être vu. Allons lui prendre son sac (argent), il est toujours seul.

— C'est dangereux! — Qui ne risque rien n'a rien. Voyons, ça le va-t-il? nous ferons l'affaire ce soir. — Mais si le még résiste? — Nous lui couperons le cou. — Oh! non... ne comptez pas sur moi... la guillotine a assez de Troppmann; je ne veux pas y aller.

— Taffeur (peureux)! pas de danger d'être pincé... Tu refuses? — Oh! oui. — Au moins, ne me débîne (dénonce) pas? — Sois tranquille. Si j'entends parler de l'affaire par les journaux, je ferai le mort (je me tairai).

A cet instant, le sieur O... se lève et dit: — J'ai tout entendu; s'il ne veut pas, j'en suis moi; le travail va mal, j'ai besoin d'argent; êtes-vous sûr qu'il y en a beaucoup chez l'individu? — Enormément.

— Arrangez vous tous les deux, dit celui qui avait refusé; je m'en vas. En effet, il s'éloigna. — Où demeure votre homme? continua le porteur? — Rue Traversière... — Il faudra probablement le tuer; il ne se laissera pas dépouiller sans crier.

— Voilà qui le fera taire, dit l'homme en montrant un long couteau. Etes-vous armé? ajouta-t-il. — Non, mais je peux me procurer un couteau. — Allons-en acheter un, j'ai de quoi le payer.

Ils allèrent au bazar de la rue de la Cossonnerie, où l'individu acheta un couteau qu'il remit au sieur O... — Allons-y tout de suite, dit-il, c'est l'heure propice. — Ils partirent. Mais dès qu'il aperçut un sergent de ville, le porteur empoigna celui qui se montrait si déterminé à commettre un crime, et le fit arrêter au moment où il lui racontait qu'il connaissait d'autant mieux l'usurier, que celui-ci lui avait donné l'hospitalité pendant deux nuits.

Interrogé par le commissaire de police, il a déclaré se nommer Constant P..., a cherché à nier les faits que nous venons de raconter, mais n'a pu expliquer pourquoi il avait acheté un couteau au sieur O..., qu'il ne connaissait pas. Il a été envoyé au dépôt de la préfecture, et le commissaire continue l'information qu'il a commencée sur cette singulière affaire.

— Le journal Paris raconte l'anecdote que voici: Dans les premiers mois de 1866, Mazzini, qui ne prévoyait guère les péripéties de Sadova, s'ennuya de l'inaction dans laquelle, selon lui, devait se complaire le roi Victor Emmanuel, et lui expédia un ambassadeur chargé de lui remettre pour la centième fois cet ultimatum toujours le même:

« Ou faites quelque chose, ou je ferai sans vous et contre vous. » L'ambassadeur, cette fois, était le général Klapka et valait la peine d'être reçu. Le roi lui fit dire qu'il le verrait à Turin, où il allait se rendre.

Le général Klapka après avoir rempli sa mission, ne cacha pas à Victor-Emmanuel que ce qui préoccupait le plus Mazzini, c'était la crainte de voir le roi tellement engagé envers l'empereur qu'il ne fut pas libre de prendre une résolution quelconque dans son assentiment préalable.

Le roi avait écouté en silence, le menton appuyé sur la main gauche, regardant vaguement devant lui. Au nom de l'empereur, il releva la tête, et clignant de l'œil: — Ah! oui! l'empereur Napoléon. Hein! général, en voilà un mérite!

Et ce fut tout, absolument tout. L'audience était finie. Le général Klapka, tout effarouché de ce mépris qui lui était parti en plein visage, le laissa échapper dans la conversation. Deux jours après, tout Turin ne parlait que du merle royal, et les petits journaux à images s'en emparaient gaiement.

Tant et si bien que le président du conseil des ministres crut devoir amicalement et tout confidentiellement s'en expliquer avec le ministre de l'empereur. Le mot de merle, dans la bouche du roi, avait eu, s'adressant à l'empereur, la valeur et la portée d'un cordial compliment. Tous les chasseurs savent que le merle, en France, est un gibier très-difficile à approcher en Italie, il est presque inabordable, et le roi Victor Emmanuel, qui compte d'assez beaux succès cynégétiques, comme chacun sait, en est encore à tuer son premier merle.

Et ce qu'il y a de curieux, c'est que ces explications diplomatiques étaient d'une sincérité à toute épreuve. — Un buraliste d'Orange, père de sept enfants, M. Benet, ayant cru pouvoir, en mai dernier, manifester ses préférences pour le candidat de l'opposition, a été suspendu d'abord et vient d'être définitivement révoqué. Sa révocation lui a été notifiée par la lettre suivante que publie le Démocrate du Midi:

M. le directeur général de l'administration m'informe que S. Exc. M. le ministre des finances a prononcé la révocation de M. Benet, débauché de tabac à Orange, suspendu des fonctions depuis le 2 juin dernier, pour fait de propagande active à l'époque des dernières opérations électorales, en faveur du candidat de l'opposition. Ceci se passe sous l'empire libéral; qu'eût fait de mieux l'empire autoritaire?

— On sait que M. Lacaze a légué sa belle galerie de tableaux au musée du Louvre à une condition sine qua non, c'est que cette collection sera placée dans une salle particulière qui portera à tout jamais le nom de Salle Lacaze.

Le testament de M. Lacaze a été accepté par S. Exc. le ministre des beaux-arts. La collection va être prochainement livrée à l'administration du Louvre, qui en donnera reçu aux héritiers. Maintenant il s'agit de trouver au Louvre une salle assez grande, bien située et surtout bien éclairée pour loger la célèbre collection.

Grand est l'embarras. Cependant on assurait hier matin que l'administration venait de décider qu'elle affecterait à cette destination la grande et magnifique salle des Gardes, située au premier étage du Louvre de François Ier, au-dessus de la salle des Cariatides, là où Louis XVIII faisait l'ouverture des Chambres, salle qui a été transformée et embellie il y a quelques années et qui, sous le nom de Musée de Napoléon III, a reçu ces curieux tombeaux lydiens et ces merveilleuses terres cuites antiques de la collection Campana.

On espère que d'ici la fin de la présente année, la galerie Lacaze pourra être ouverte au public. — M. (Constitutionnel).

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

24 octobre. — Vercauter François, 33 ans, tourneur en fer, et Henry Marie, 35 ans, tisserande. — Delaere Pierre, 22 ans, tisserand, et Lecrénier Marie, 19 ans, peigneuse. — Haustrale Jean, 34 ans, cordonnier, et Loens Marie, 38 ans, journalière. — Dupriez Charles, 37 ans, jardinier, et Dumont Marie, 57 ans, cabaretière. — Roussel Théodore, 29 ans, tisserand, et Richter Philomène, 28 ans, bobineuse. — Desmedt Frédéric, 32 ans, fleur, et Florin Julie, 28 ans, journalière. Capette Joseph, 23 ans, fleur, et Bernard Catherine, 22 ans, rattacheuse. — De-maecker Jean, 23 ans, lamier, et Bogart Céline, 19 ans, journalière. — Courtois Henri, 22 ans, brasseur, et Gordonnier Adèle, 22 ans, sans profession. — Vandewalle Floris, 33 ans, journalier, et Petit Augustine, 29 ans, journalière. — Landrien Félix, 22 ans, ourdisseur, et Aluens Angèle, 18 ans, journalière. — Desfresnes Augustine, 27 ans, tisserand, et Dupont Florentine, 31 ans, journalière. — Scheiber Adolphe, 25 ans, fleur, et Lucas Jules, 22 ans, journalière. — Daelman Joseph, 26 ans, tisserand, et Verhaegen Elise, 24 ans, journalière. — Herman Louis, 33 ans, boulanger, et Spriet Joséphine, 24 ans, lingère. — Godyn Jean, ouvrier de fabrique, et D-kindereen Jeanne, ouvrière de fabrique. — Lauwers Alphonse, 27 ans, boucher, et Stock Fideline, 23 ans, sans profession. — Bracaval Henri, 26 ans, tisserand, et Prez Florentine, 28 ans, tisserande. — Maiffait Alphonse, 25 ans, et Béghin Philomène, 29 ans.

MARIAGES.

19 octobre. — Wolcart Achille, 30 ans, tisserand, et Kœnig Isabelle, 29 ans, couturière. — Broutin Jean-Baptiste, 26 ans, garçon boulanger, et Browaeys Philomène, 5 ans, sans profession. — Dufrest Hec-tor, 26 ans, entrepreneur de peintures, et Clarisse Maria, 20 ans, sans profession. 20 octobre. — Lerouge Henri, 26 ans, employé de commerce, et Delescluse Alphon-sine, 26 ans, sans profession. 23 octobre. — Cau Louis, 27 ans, négociant, et Nuyts Sylvie, 24 ans, sans profession. — Debevere Louis, 32 ans, appren-tur, et Samain Adeline, 28 ans, coutu-rière en robes. 25 octobre. — Dumortier Jules, 27 ans, employé de commerce, et Mouraux Sophie, 21 ans, sans profession. — Derudder Lié-vin, 25 ans, tisserand, et Cornetis Fran-çoise, 23 ans, tisserande. — Daffel Henri, 26 ans, garçon de magasin, et Lepoutre Céline, 27 ans, soigneuse. — Dubois Au-guste, 33 ans, employé de commerce, et Dubois Marie, 31 ans, sans profession. — Courrier Jean, 29 ans, tisserand, et Maus-se Marie, 35 ans, ménagère. — Pollet Jules, 22 ans, mouteur de métiers à tisser, et Dubois Catherine, 22 ans, bobineuse. — Flamencourt Jules, 23 ans, fleur, et Bulteau Henriette, 23 ans, journalière. — Vankieckenge Jean, 34 ans, maréchal fer-rant, et Baillieu Virginie, 29 ans, tisse-rande. — Dubois Nicolas, 29 ans, garçon brasseur, et Boucaux Marie, 29 ans, jour-nalière. — Leraou Charles, 44 ans, ou-vrier maçon, et Maes Adèle, 43 ans, jour-nalière. — Houthoofd Richard, 27 ans, sabotier, et Vaulerberghe Marie, 24 ans, François Joseph, 30 ans, plafonneur, et Declercq Cécilienne, 21 ans, journalière. Verstraete Pierre, 40 ans, tisserand, et Govaert Mathilde, 39 ans, tisserande. — Morel François, 31 ans, cordonnier, et Dendoncker Clemence, 27 ans, couturière, Decuyper Philippe, 23 ans, tisserand, et Verboeken Philomène, 20 ans, tisse-rande. — Vandenhove Alexandre, 27 ans, debour-reur, et Demarque Amélie, 20 ans, jour-nalière.

DÉCÈS. 20 octobre. — Désiré Nis, 55 ans, voi-turier, à l'hôpital. 21 octobre. — Crippian Joseph, 50 ans, tourneur en fer, à l'hôpital. — Verschore Pierre, 76 ans, marchand fruitier, rue des Filatures. — Héron Jean, 71 ans, préposé des douanes en retraite, aux Petites Sœurs. — Rousseaux Denis, 48 ans, tis-serand, à l'hôpital. 22 octobre. — Damoulin Louis, 63 ans, jardinier, rue des Fleurs. — Leblon Eugé-nie, 69 ans, ménagère, aux Petites Sœurs. 23 octobre. — Duthoit Louise, 16 ans, sans profession, rue de Lille. 24 octobre. — Nis François, 50 ans, cordonnier, rue Neuve de Fontenoy.

Plus 8 garçons et 11 filles au-dessous de 10 ans.

NAISSANCES

Du 19 octobre au 26 courant inclusivement, 24 garçons et 37 filles.

ALIMENTATION PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS.

Souscription à 20,000 actions de 500 fr.

DES COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE LA BOUCHERIE SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DIX MILLIONS DE FRANCS.

Pouvant être élevés jusqu'à 20 millions

En cas de souscription suffisante (art. 6 des statuts)

dont les statuts enregistrés se trouvent en l'étude de M^e ROBIN, Notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, et au siège social.

Siège social, à Paris, 39, rue Richelieu. Avec agences dans les départements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. M. Dautat d'Embarrière, O. *, ancien député, membre du Conseil général d'agriculture, directeur de la ferme-école de Vizeux, Président. Baron Cochin, agriculteur, membre du Comité agricole de Seine-et-Oise, ancien conseiller d'arrondissement de Corbeil, Vice-président. Comte de Dax, O. *, ancien membre du Conseil du gouvernement de l'Algérie. Prince Antoine Calitzin, propriétaire éleveur. Comte de Montmort, propriétaire-éleveur. Vicomte Charles Ordener, propriétaire.

Gouder, président de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris. Commandant Goudard, O. *, propriétaire.

Franck Latrouffé, agronome, Directeur-administrateur, fondateur.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Robin, Notaire, 25, rue Croix-des-Petits-Champs. Emile Duriez, avocat.

Robineau, avoué, 103, rue Montmartre.

CONSEIL D'HYGIÈNE.

Docteur Lellèvre.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ. — La Société des Comptoirs généraux de la boucherie a pour objet de protéger et d'encourager l'agriculture:

Par l'achat fait directement aux éleveurs sur tous les lieux de la production de la France et de l'étranger, des animaux vivants, tels que bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons et porcs, servant à l'approvisionnement de viande de boucherie de la ville de Paris et des départements.

Pour Paris: par la vente de ces mêmes animaux vivants, au marché de la Villette, ou partout ailleurs, lorsque les intérêts de la Société le nécessiteront; Par la vente au détail de ces mêmes animaux abattus, directement aux consommateurs, dans des étaux spéciaux, établis sur les différents quartiers de la capitale;

Et même par la création de réfectoires populaires dans chacun desquels du bouillon et des portions à prix réduit seront vendus.

Enfin, par toutes les opérations directes relatives à ces achats et à ces ventes, ayant pour but de rémunérer le producteur et d'abaisser le prix actuel de la viande au profit du consommateur.

Pour les départements: par l'installation, à défaut de l'initiative locale, sur la demande des Conseils municipaux et après s'être concertés avec eux, des succursales des Comptoirs généraux de la Boucherie de Paris. PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ. — Les produits que la Société est appelée à réaliser, dans ses opérations directes, sont au moins de 50 0/0 de ceux que recueillent les intermédiaires, et elle fait ainsi bénéficier le public qui consomme les 50 0/0 restants. C'est d'après les plus justes évaluations, réduire le prix de la viande à 40 centimes en moins par kilogramme au prix où la vendent actuellement les bouchers.

Or, avec des bénéfices de 50 0/0 sur les prix établis par les bouchers, et sur un mouvement d'affaires qui s'élève à plus de 400 millions de francs par an, la Société peut réaliser des bénéfices qui représenteront HUIT MILLIONS de francs au minimum. Ces HUIT MILLIONS de francs seront non-seulement remboursés, en quarante-huit annuités, le capital émis, de payer l'intérêt à 6 0/0, et de couvrir toutes les dépenses de la Société, mais encore d'arriver à constituer un fonds de réserve.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage: celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri de commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

SOUSCRIPTION

Les actions sont de 500 francs; elles seront toutes amorties par voie de tirage au sort annuel fait en assemblée générale, en quarante-quatre annuités. Un intérêt de 6 pour 100 leur est alloué avant tout partage, et payé par semestre, le 5 janvier et 5 juillet de chaque année, au siège social rue de Richelieu, 39.

Les actions remboursées sont remplacées par des titres d'actions de jouissance participant aux bénéfices restants, conformément à l'article 43 des statuts.

VERSEMENTS: (En souscrivant 125 fr. Le 15 décembre 75 Le 20 fév. 1870 50 250 fr.)

Les autres appels de fonds n'auront lieu que sur la délibération du Conseil d'administration.

Les Souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules productives.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Du jeudi 28 octobre au jeudi 4 novembre inclusivement.

Toute souscription adressée avant le 28 octobre ne sera pas susceptible de réduction.

ON SOUSCRIT: Au siège social, 39, rue de Richelieu; Au Crédit rural de France, 5, rue Scribe;

Et dans toutes les Succursales de la Banque de France, au compte du Crédit rural de France, et chez tous les correspondants du Crédit rural dans les départements.

On peut également adresser sa souscription par lettre chargée au directeur des Comptoirs généraux de la Boucherie, 39, rue de Richelieu.

Nota. On se procure les statuts au siège social. 9326.

CAFÉ CONCERT

Des Variétés. Incéssamment, l'ouverture du café-concert des Variétés sous la direction Gérard, Bouchet et Clabaut, directeur-gérant. 9330

LABORATOIRE

de la Chambre Syndicale de Roubaix. Directeur: E. Richard - Lagerie, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Chambre Syndicale, a son siège, 180, rue du Collège, à Roubaix. Il est destiné aux Analyses; Essais; Recherches et études de toute sorte, concernant l'industrie.

Il importe en effet au teinturier au point de vue du prix d'achat et de la perfection du travail, d'être fixé sur la nature des produits généralement chers que tous les jours il achète par fortes quantités.

Il importe aussi au peigneur et au fluteur d'être fixé sur la nature de ses eaux, de son savon et de ses huiles. M. Richard-Lagerie se tiendra tous les jours à son laboratoire, de 2 heures à 4 heures.

Le tarif des Analyses est basé sur le tarif approuvé par les Chambres Syndicales de Paris et sera mis à la disposition des industriels. Le laboratoire prend des élèves.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS Verbrugge, dentiste Rue de l'Hospice, 40, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, mas-tication et prononciation garanties en huit jours. Tous les jours Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.